

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18/06/2026 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

Membres en exercice : 60 – Présents : 43 - Votants : 49

Présents :

Roger DENORMANDIE, Xavier LAMOTTE, Sandrine SOSINSKI, Eric PEZET, Luc CABOUSSIN, Daniel RAY, Thierry MONDO, Charles GODRON, Christine LEMORE, Laurence GUERINOT, Jean-Paul FENOT, Brice CHANTRE, Fabrice GENON, Marc CHAUVIN, Thomas LAGAN, Véronique SAMSON, Anastasia PODOROJNIY, Francis FLAMEY, André CAPMARTY, Gérard JAMBUT, Régis DE RYCK, Francis CHAINEAU, Joël PACHOT, Nadine DELATTRE, Eric CHARLE, Catherine DUVERNEIX, Marie-José DAUCHY, Sandrine MENEHINI, Latévi LAWSON, Patrick MENEZ, Monique RONY, Nora CHARPENTIER, Ghislain BOURBONNEUX, Philippe SENSI, Laurent SALPERWYCK, Ingrid DUPONT, Vincent KROPF, Jean-Pierre MARTINEZ, Xavier LELIEVRE, Michaël DRAULT, Jean-Pierre MARGOUILLA, Dominique BOUDIGNAT, Julian GAUTHIER

Représentés :

Stéphanie BANOS donne pouvoir à Brice CHANTRE, Pascal FARSSAC donne pouvoir à Catherine DUVERNEIX, Séverine MASSON donne pouvoir à Patrick MENEZ, Corinne BAR donne pouvoir à Sandrine SOSINSKI, Nicolas GONZALEZ donne pouvoir à Charles GODRON
ROUILLARD Maryse remplace HERMANS Emric

Absents :

Dominique MIRVAULT, Alain CARRASCO, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Nadine VILLIERS, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Bruno DEMAEGDT, Christophe VERBRUGGE, Fabrice SERRE, David LAMBLA, Cédric LESAGE

Secrétaire de séance : Laurence GUERINOT

D 2026 8 15 Eglise de Dontilly – Avenant aux marchés publics de travaux – Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;

Vu la délibération n° D_2020-8-6 en date du 16 novembre 2020 arrêtant le projet de restauration et d'aménagement de l'église désacralisée Saint-Pierre Saint-Paul, adoptant le plan de financement et autorisant le Président de solliciter le subventionnement de la DRAC et des autres partenaires financiers ;

Vu la délibération n° D_2024_6_17 du 24 septembre 2024 portant sur l'approbation du programme des travaux et lancement des consultations du marché public de travaux de restauration des parements extérieurs et intérieurs de la nef, du chœur, du clocher et du bas-côté de l'Eglise de Dontilly ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D_2025_1_8 en date du 25 février 2025 portant attribution des marchés publics de travaux et autorisation de signature de ces derniers,
Vu les marchés publics de travaux signés en date du 05 mars 2025,
Vu le projet d'avenant au marché public de travaux – lot n°2, ci-annexé,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes Bassée-Montois a lancé des marchés de travaux de restauration des parements extérieurs et intérieurs de la nef, du chœur, du clocher et du bas-côté de l'Eglise de Dontilly décomposés par tranche et par lot comme suit :

Tranche ferme : Restauration des parements extérieurs de la nef et du clocher

Lot n°1 : Maçonnerie / Pierre de taille
Lot n°2 : Charpente / Menuiseries
Lot n°3 : Couverture
Lot n°4 : Vitraux / Serrurerie

Tranche optionnelle 1 : Restauration des parements extérieurs du bas-côté sud et du chœur

Lot n°1 : Maçonnerie / Pierre de taille
Lot n°2 : Charpente / Menuiseries
Lot n°3 : Couverture
Lot n°4 : Vitraux / Serrurerie

Tranche optionnelle 2 : Restauration des parements intérieurs de la nef, du chœur, du bas-côté et du clocher

Lot n°1 : Maçonnerie / Pierre de taille
Lot n°2 : Charpente / Menuiseries

Considérant qu'il convient de statuer sur le projet d'avenant concernant le lot 2 de la tranche ferme ci-dessous :

Lot N°	Entreprise attributaire	Montant initial du marché € HT	Avenant N°	Montant de l'avenant € HT	Objet de l'avenant	Plus-value ou moins-value par rapport au marché initial € HT	% cumulé d'augmentation ou minoration par rapport au marché initial
2	ATELIERS PERRAULT FRERES	161 620.83	1	+ 19 362.10	Constats réalisés lors de l'inspection des combles et du beffroi : dégradation importante des bois de charpente du beffroi et des planchers du clocher nécessitant des interventions complémentaires non prévues au marché initial notamment l'approvisionnement des matériaux,	Plus-value	+ 11.98

					<i>l'étalement de la structure, la dépose des bois dégradés, la reprise d'éléments de charpente en chêne et la reprise des assemblages.</i>		
--	--	--	--	--	---	--	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (49 voix pour, 0 abstention)

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux, tels que présenté ci-dessus et tels qu'annexé à la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Laurence GUERINOT



Le Président
Roger DENORMANDIE

